

# MÉTÉO ET ÉCONOMIE : viabilité hivernale

Jean-Louis Bertrand<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Affiliation not available

April 17, 2023



# MÉTÉO ET ÉCONOMIE : viabilité hivernale

JEAN-LOUIS BERTRAND

READ REVIEWS

WRITE A REVIEW

## CORRESPONDENCE:

jean-  
louis.bertrand@meteoprotect.com

## DATE RECEIVED:

June 10, 2015

## DOI:

10.15200/winn.142960.02579

## ARCHIVED:

April 21, 2015

## CITATION:

Jean-Louis Bertrand, MÉTÉO  
ET ÉCONOMIE : viabilité  
hivernale, *The Winnower*  
2:e142960.02579, 2015, DOI:  
10.15200/winn.142960.02579

© Bertrand This article is distributed under the terms of the [Creative Commons Attribution 4.0 International License](#), which permits unrestricted use, distribution, and redistribution in any medium, provided that the original author and source are credited.



Cette semaine, l'hiver arrive ! La neige commence à recouvrir les massifs et arrive en plaine à partir de jeudi. Comme chaque année, il va falloir dégager les routes pour que l'économie continue à tourner. C'est le domaine de la viabilité hivernale. Combien ça va coûter ? Qui paie ? Comment éviter que le budget viabilité hivernale n'explose si l'hiver est rigoureux ? Autant de questions à aborder au [Salon des Maires et des Collectivités Locales \(SMCL\)](#) qui démarre demain à Paris !

## Qui paie ?

La viabilité hivernale concerne l'ensemble des moyens mis œuvre pour assurer la sécurité d'une route glissante, conséquence des épisodes neigeux et du verglas. L'objectif est le maintien ou le rétablissement de conditions de circulation satisfaisantes pour les usagers de la route et les piétons. En France, la responsabilité de la viabilité hivernale incombe à l'état pour les routes nationales, à la direction des routes des conseils généraux pour les routes départementales, aux sociétés d'exploitation pour les réseaux d'autoroutes et aux communes et communautés de communes pour le réseau communal.

Pour chaque niveau du réseau routier, état, conseils généraux et communes effectuent des missions de salage et de nettoyage curatifs. Les frais qu'ils engagent se répartissent entre chasse-neiges, camions et engins de salage, véhicules légers, remorques et pelles, tracto-chargeurs, agents territoriaux d'astreinte, agent municipaux, chauffeurs et employés externes, achat et stockage du sel et de la saumure.

## Budget et dépassement de budget

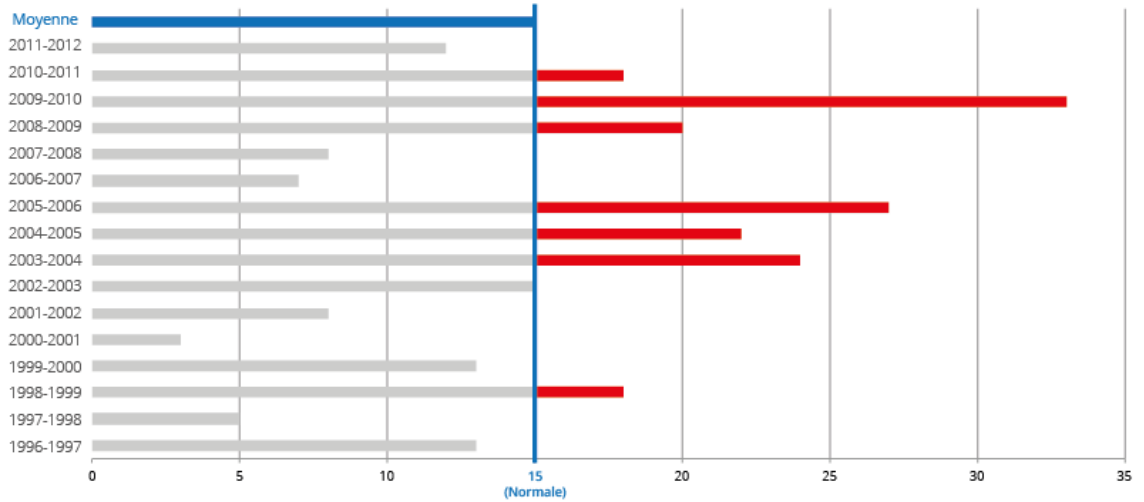
La viabilité hivernale est en place entre la mi-novembre et la mi-mars. Les budgets sont calculés sur la base d'un nombre de jours moyen d'occurrence de neige et de verglas (historiques de Météo France). Le coût global de la viabilité hivernale tient compte de la quantité de sel, de l'usure du matériel, du recours aux prestataires extérieurs et des heures de personnel à consacrer pour un nombre moyen

d'interventions correspondant à un hiver normal.

### Combien ça coûte ?

D'un hiver à l'autre, le nombre d'interventions peut varier de façon très importante. Le sel de déneigement vaut normalement entre 60 et 100€ la tonne. Mais en cas d'hiver rigoureux, le sel supplémentaire atteint rapidement 300€ la tonne. Dans le Finistère, 4 500 tonnes de sel ont été utilisées en 2010 contre 2200 tonnes en 2009. Dans le Grand Lyon, le coût d'une journée de déneigement est de 400 000€. Plus il y a de jours de neige ou de verglas, plus ça coûte au contribuable. Certaines années, le dépassement de budget peut atteindre 150%.

### Comment éviter les dépassements de budget ?



### Occurrences de neige en période hivernale – Bron (69)

Depuis deux ans, [Meteo Protect](#), leader européen de la couverture financière météo, est le seul à proposer aux collectivités territoriales, une assurance viabilité hivernale qui permet d'être indemnisé en cas d'hiver anormalement rude. Le budget est calculé par rapport au nombre de jours « normaux », c'est-à-dire le nombre de jours moyens calculé sur 30ans et publié par Meteo France ou sur le site [viabilite-hivernale.developpement-durable.gouv.fr](http://viabilite-hivernale.developpement-durable.gouv.fr).

La collectivité territoriale ou la commune peut être indemnisée si le nombre de jours de déneigement est supérieur à la normale. Le montant de l'indemnité journalière correspondant au coût moyen de déneigement.

A titre d'illustration, dans une commune du centre de la France, il y a en moyenne 15 jours pour lesquels il faut déneiger. Le graphique montre que sur les 15 dernières années, le budget viabilité hivernale a été dépassé 7 fois. En 2009-2010 par exemple, le dépassement de budget a été de 120%.

Seule parade pour éviter au contribuable de supporter les conséquences financières d'un hiver rigoureux : s'assurer !